



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 28 mars, à 19h00, le Conseil Municipal de Graimbouville, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle « La Capucine », sous la présidence de Monsieur Sylvain VASSE, Maire.

- **Appel nominal**

**Etaient présents :**

**M. VASSE Sylvain, Maire**

**M. LEMAIRE Laurent, M. PION Rémi, Mme ESTRIER Brigitte, Adjoints au Maire**

**Mme BUREL Ghislaine, Mme DELORY Dorothée, M. DUMESNIL Luc, Mme HAUCHECORNE Céline, M. RAGNEAU Daniel, Mme SAMPIC Caroline, Mme ZEGGAI Marie-Laure, conseillers municipaux**

**Etaient excusés :**

**M. DUBOC Etienne a donné pouvoir à Mme BUREL Ghislaine**

**Mme LETESTU a donné pouvoir à Mme ESTRIER Brigitte**

**M. TROUVAY Jean-Charles a donné pouvoir à M. Laurent LEMAIRE**

**Absent et non représenté :**

**M. RECHER Jonathan**

- **Désignation du secrétaire de séance**

**Mme BUREL Ghislaine** est nommée secrétaire de séance par 14 voix (M. RECHER étant absent et non représenté)

**M. VASSE :** Je vous demanderai ce soir, d'essayer de donner vos noms avant de prendre la parole car c'est la secrétaire titulaire qui rédigera le compte-rendu. Elle a repris ses fonctions à temps partiel thérapeutique. Mme ESTRIER va rappeler les horaires et rôle de chacune des secrétaires et la nouvelle organisation mise en place.

**Mme ESTRIER :** La secrétaire remplaçante fait un 20h/semaine. Elle est présente le lundi, le mercredi et le jeudi. La secrétaire titulaire fait un 17h30/semaine. Elle est présente le mardi et jeudi toute la journée et le vendredi après-midi. Elles ont un temps de chevauchement uniquement le jeudi matin. Nous avons réparti les missions de la fiche de poste. Certains dossiers lui sont confiés, elle n'a pas l'ensemble des missions à effectuer. Même si chacune a ses domaines d'activités, ce n'est pas complètement cloisonné et elles peuvent assurer la continuité du service en intervenant sur le domaine de l'autre. Nous avons posé une organisation avec pour outil de communication, un cahier afin qu'il n'y ait pas de perte d'informations entre les 2 secrétaires. Je suis la référente de l'accompagnement de cette reprise à temps partiel thérapeutique et M. VASSE est le coordonnateur. Je la rencontre toutes les semaines et nous faisons aussi un point mensuel.

**M. VASSE** : Je vous remercie. Donc, afin de faciliter la retranscription de cette réunion, nous essaierons de donner nos noms avant chaque intervention.

- **Approbation du procès-verbal du 31 janvier 2023**

**M. VASSE** : Le procès-verbal a été déposé sur la plateforme « Omnispace ».

Avez-vous des remarques ou des observations ? **M. RAGNEAU**

**M. RAGNEAU** : A la page 11, je suppose qu'il y a une faute de frappe. En effet, c'est écrit une fiche de « pose » au lieu d'une fiche de « poste ».

**M. VASSE** : A quel niveau ?

**Mme BUREL** : A la fin de la délibération concernant la modification du règlement intérieur.

**Mme HAUCHECORNE** : J'étais la secrétaire de séance, j'ai relu le procès-verbal et l'avais signalé.

**M. VASSE** : Cette erreur sera corrigée.

Avez-vous d'autres remarques ? **Mme ESTRIER**

**Mme ESTRIER** : La secrétaire titulaire m'a fait remarquer que son nom avait été cité dans un procès-verbal. Si c'est dans celui de ce soir, il faudrait supprimer son nom avant diffusion.

**Mme BUREL** : Cela ne porte pas à conséquence tant que ce n'est pas discriminatoire.

**Mme HAUCHECORNE** : Pourquoi si les propos concernent notre secrétaire ?

**Mme ESTRIER** : Cela dépend des propos, si c'est de l'information ou pas.

**M. VASSE** : Généralement c'est souvent de l'information. Je ne pense pas que ce soit le cas dans ce procès-verbal.

Avez-vous d'autres remarques ? **Non**

**Le procès-verbal du 31 janvier 2023 est adopté par 14 voix (M. RECHER étant absent et non représenté)**

**M. LEMAIRE** : J'avais demandé que soit rajoutée une délibération sur le fonds verts ?

**M. VASSE** : Elle est bien prévue à l'ordre du jour de ce soir.

**Mme DELORY** : Oui dans la partie « travaux ».

- **Communications et informations diverses**

→ **Bâtiment technique** :

**M. VASSE** : Je laisse la parole à **M. RAGNEAU**.

**M. RAGNEAU :** Depuis notre dernière rencontre, nous avons enfin réussi à obtenir l'accord de l'architecte des bâtiments de France. Ce fût un peu compliqué mais nous l'avons obtenu. Dans la foulée, le permis de construire a été validé. Il est affiché sur le terrain depuis environ 1 semaine et les appels d'offres sont en cours.

**M. VASSE :** Savez-vous si des dossiers sont retirés ?

**M. RAGNEAU :** Je n'ai pas de retour et je ne peux pas aller sur le site des appels d'offres. Nous avons des propositions sur le lot « plomberie » sorti des appels d'offres. Pour l'électricité, une entreprise s'est aussi positionnée.

**M. VASSE :** Une entreprise m'a appelé hier pour la partie « métallerie ». Il y a bien un lot « métallerie » pour les portes ?

**M. RAGNEAU :** Oui il y a un lot « métallerie » pour les grilles de protection et la porte sectionnelle.

**M. VASSE :** J'ai répondu à cette entreprise qu'elle pouvait répondre à l'appel d'offres.

**M. RAGNEAU :** Une autre entreprise m'avait contacté pour demander si elle pouvait répondre que pour la porte sectionnelle. J'ai répondu « non » puisque cette porte fait partie d'un lot.

**M. VASSE :** Quelle est la date limite ?

**M. RAGNEAU :** Début avril, le 4 ou le 6.

**M. DUMESNIL :** Avons-nous le droit de faire la publicité de toutes ces publications d'appels d'offres ?

**M. VASSE :** Oui, nous pouvons le faire.

**M. DUMESNIL :** Avez-vous eu recours à cette publicité M. RAGNEAU ?

**M. RAGNEAU :** Oui je l'ai fait mais pas avec toutes les entreprises. J'ai prévenu la Menuiserie « LEGROS » qui avait déjà travaillé pour nous, lui disant qu'un appel d'offres était ouvert J'ai essayé aussi de joindre l'entreprise « GARCIA » mais sans succès

**M. DUMESNIL :** Vous lui avez laissé un message ?

**M. RAGNEAU :** Oui.

→ **Clos Lepinay :**

**M. VASSE :** Vous avez reçu un mail aujourd'hui car il y a un changement de date pour la réunion concernant le Clos Lepinay prévue initialement le 12 avril. Je vous donnerais la nouvelle date. Pour ceux qui peuvent être présents, vous pouvez déjà noter que la société SÉMINOR viendra le vendredi 14 avril à 16h30 pour environ 1h/1h30 de présentation, certainement dans la salle des fêtes. Cette société n'avait pu venir à la visite sur le terrain. A

la date d'aujourd'hui, nous avons rencontré l'office HLM ALCÉANE et la société 3F NORMANVIE.

→ **Réunion de mi-mandat :**

**M. VASSE :** Le 14 avril au soir, nous aurons notre réunion de mi-mandat. Il serait bon de faire en amont, une réunion de travail comme cela s'est fait la dernière fois. Il ne faut pas que ce soit un monologue mais que tout le monde participe.

→ **Réunion de restitution:**

**M. VASSE :** La nouvelle date pour cette réunion de restitution des 3 opérateurs concernant le Clos Lepinay, sera le mercredi 19 avril à 18h. Celle-ci se tiendra à la salle La Capucine.

**M. DUMESNIL :** Est-ce possible de la décaler ?

**M. VASSE :** Par rapport au jour ou à l'heure ?

**M. DUMESNIL :** Par rapport au jour, ou 1 heure plus tard à la rigueur.

**M. VASSE :** Je vais voir avec Christelle PALFRAY de la communauté urbaine si nous pouvons décaler l'heure car c'est elle qui vient faire la présentation des opérateurs.

**Mme HAUCHECORNE :** La restitution concernera les 3 opérateurs ?

**M. VASSE :** Oui et ce sera une réunion entre élus où Christelle PALFRAY qui nous a accompagnés lors des appels d'offres sera présente. Nous pourrons discuter et avoir le ressenti des personnes qui ont suivi les 2 présentations. Des plans et des documents seront présentés. Les 2 propositions faites sont différentes sur plusieurs points. Comme la 3<sup>ème</sup> proposition nous aurait été présentée, nous pourrons poser à nouveau certaines questions pour approfondir notre réflexion.

Mme SAMPIC, vous avez participé aux réunions de présentation ?

**Mme SAMPIC :** Oui à celle de la société ALCÉANE.

**M. VASSE :** Vous y avez aussi participé M. RAGNEAU ?

**M. RAGNEAU :** Oui aux 2 présentations.

**M. VASSE :** Qui d'autre était présent ?

**Mme ESTRIER :** Moi, à la présentation d'ALCÉANE

**M. PION :** J'étais présent à la 1<sup>ère</sup> présentation mais pas à la 2<sup>ème</sup>.

**M. VASSE :** Vous pourrez poser des questions auxquelles nous n'avons pas pensé. Nous aurons les documents et les plans des opérateurs nous pourrons ainsi continuer à avancer. A cette réunion, nous ne retiendrons pas un projet car il y aura, par la suite, le montage financier. Ce sera une première ébauche du programme, ensuite, s'entamera la phase de négociation.

Les 2 premiers opérateurs n'ont pas présenté un projet à la « va vite ». C'était assez intéressant, il y a eu de la recherche, du travail de réaliser, de la réflexion, des choses différentes sur l'organisation spatiale et sur l'approche. La société ALCÉANE était représentée par 8 personnes et pour 3F NORMANVIE 4 personnes ont présenté leur projet. La société SÉMINOR devrait venir à 3 ou 4 personnes.

- **DÉLIBÉRATIONS :**

→ **COMPTE DE GESTION 2022 DU TRÉSORIER PRINCIPAL – ADOPTION :**

**M. VASSE :** Les 2 délibérations budgétaires de ce soir concernent le compte de gestion et le compte administratif. Le budget primitif sera à l'ordre du jour du conseil municipal du 11 avril prochain. Nous avons ce décalage car nous n'avons pas obtenu tous les éléments nécessaires à son élaboration. Le compte de gestion, c'est le compte suivi par la trésorerie. Ce document retrace les écritures de la trésorerie, contrôlées et reprises au compte administratif qui vous sera présenté aussi ce soir. Ils sont concordants aux centimes près. L'agent comptable s'est rapproché de notre comptabilité et a échangé avec notre secrétaire. Parfois des réglages de quelques centimes sont nécessaires. Le compte de gestion a été pointé et correspond exactement au compte administratif tant en fonctionnement qu'en investissement. Je vous propose d'adopter le compte de gestion du trésorier, et de lui donner quitus. Le compte de gestion sera détaillé avec notre compte administratif.

Avez-vous des questions à poser ? **Non**

Etes-vous d'accord pour adopter le compte de gestion de l'exercice 2022 du trésorier principal et lui donner quitus ? **Oui**

**Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2022 du trésorier principal par 14 voix POUR (M. RECHER étant absent et non représenté)**

→ **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – ADOPTION :**

**M. VASSE :** La commission finances s'est réunie, en Mairie, le 14 mars dernier afin d'étudier le compte administratif. Certaines dépenses ont été approfondies. La première page des documents à disposition sur vos tables est succincte, elle donne le résultat de cette année :

Les recettes en fonctionnement s'élèvent à 377 410.25 euros et les dépenses à 358 788.86 euros. Il en résulte un résultat d'exercice positif de 18 621.39 euros auquel le montant des excédents des années reportées pour 107 064.51 euros sera ajouté. L'excédent total pour le fonctionnement se monte à la somme de 125 685.90 euros.

Pour l'investissement, les recettes s'élèvent à 47 786.90 euros pour un montant de dépenses de 93 660.24 euros. Le résultat d'exercice est négatif : - 45 873.34 euros. Les excédents des années antérieures s'ajoutent pour la somme de 215 365.76 euros. Aussi, le résultat d'exercice, en investissement, s'élève à 169 492.42 euros.

Voici donc les chiffres du résultat de notre compte administratif de l'année 2022.

Nous nous apercevons que les résultats s'amointrissent d'année en année. Au début de mon 1<sup>er</sup> mandat, nous étions plus dans les 80 000 euros de résultat. Nous avons commencé à examiner le budget primitif. Les dépenses d'énergie vont encore augmenter notamment l'électricité. Pour le fioul, son prix se stabilise mais les marges se réduisent comme « peau de chagrin ». Pour cette année, d'après ce que nous entendons, il faudra encore multiplier par 2 les dépenses d'énergie par rapport à l'année dernière. Cela nous fait rajouter encore 8 000 euros. Notre excédent, l'année prochaine, sera encore réduit. Tout augmente sauf nos recettes. Nous allons devoir faire extrêmement attention à nos dépenses, ces prochaines années. Nous pouvons examiner, plus en détail le compte administratif.

**M. DUMESNIL** : Nous n'avons que cette page concernant le compte administratif ?

**M. VASSE** : Vous devriez avoir, dans votre dossier, toutes les pages. Je suspends la séance le temps d'aller faire les photocopies des documents manquants.

*Suspension de la séance de 19h26 à 19h38*

**M. VASSE** : Nous reprenons la séance. A la page 5, nous retrouvons les chiffres du tableau examiné précédemment. En bas de ce tableau, il y a le détail des restes à réaliser pour la section investissement. Les crédits de report sont, par opération, d'un montant de :

1 250 euros à l'opération N°12 « mobilier et matériel bâtiments communaux »

1 500 euros à l'opération N°22 « achat matériel d'entretien »

1 500 euros à l'opération N° 29 « mise aux normes bâtiments communaux »

10 000 euros à l'opération 56 « construction du bâtiment technique »

Concernant les recettes de la section « investissement » (reste à percevoir), ce sont 1 230 euros inscrits à l'opération « aménagement zone 30 RD N°234 ». Cela nous permet de régler les factures sans attendre le vote du budget primitif. Les pages suivantes 11/12, détaillent les dépenses de fonctionnement par chapitre. Nous retrouvons la colonne avec les crédits prévus au budget 2022 puis une autre colonne avec les dépenses réalisées (mandats émis) et la dernière colonne, concerne le montant inscrit non dépensé.

Au Chapitre 11 « charges à caractère général » le total des dépenses s'élève à 84 255.20 euros sur les 118 568.01 euros prévus

Chapitre 12 « charges de personnel » 116 881.91 euros dépensés sur les 154 150 euros prévus

Chapitre 014 « atténuations de produits » 62 081.94 euros dépensés sur les 62 439 euros prévus

Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » 94 237.21 euros dépensés sur les 94 286 euros prévus

Chapitre 66 « charges financières » (intérêts concernant l'emprunt pour la salle d'évolution) 151.54 euros dépensés sur les 152 euros prévus

Chapitre 67 « charges exceptionnelles » 1 181.06 euros dépensés sur les 1 181.06 euros prévus

Chapitre 6 « dotations provisions semi-budgétaires » rien n'a été dépensé sur les 8 500 euros prévus (provision faite pour les honoraires d'un avocat dans le cadre d'un recours d'un permis de construire, le dossier passant au Tribunal le 30 mars, quasiment 2 ans que le dossier est en cours)

Chapitre 022 « dépenses imprévues » 22 718.94 euros prévus, rien de dépensé

Page 14, nous avons le détail des recettes de fonctionnement par chapitre :

Chapitre 013 « atténuation de charges », nous avons perçu 19 247.57 euros alors que nous avions prévus 19 510 euros prévus

Chapitre 70 « produits des services » 4 424.93 euros perçus et 2 900 euros prévus

Chapitre 73 « impôts et taxes » 220 931 euros perçus et 220 239 euros prévus

Chapitre 74 « dotations et subventions » 102 771.26 euros perçus et 91 111.50 euros prévus

Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » 20 749.71 euros perçus et 13 410 euros prévus

Chapitre 77 « produits exceptionnels » 9 285.78 euros perçus et 7 760 euros prévus

Nous retrouvons, pour information, l'excédent de fonctionnement reporté de l'année N-1 d'un montant de 107 064.51 euros

Avez-vous des questions à poser ? Mme SAMPIC

**Mme SAMPIC :** Au chapitre 22 « dépenses imprévues » le montant de 22 718.94 euros n'est pas reporté dans la colonne des crédits annulés ?

**Mme ESTRIER :** C'est certainement dû au changement de nomenclature.

**M. VASSE :** Avez-vous d'autres questions à poser ? M. DUMESNIL

**M. DUMESNIL :** Je suis étonné car le budget doit être équilibré et là je vois d'inscrits 354 930.50 euros « crédits ouverts, section recettes fonctionnement » et 461 995.01 euros « crédits ouverts section dépenses fonctionnement ». Il manque peut-être une ligne ?

**M. VASSE :** Non, le budget est équilibré tant en dépenses qu'en recettes, il faut juste ajouter les 107 064.51 euros de l'excédent de fonctionnement reporté de l'année N-1.

**M. DUMESNIL :** Excusez-moi, je n'ai rien dit.

**M. VASSE :** Vous avez à la page 11, le détail de chaque article de chaque chapitre. Je tiens aussi à votre disposition le grand livre afin d'affiner des dépenses.

Au budget de l'année dernière, nous avons déjà augmenté la ligne 60612 « Energie », en inscrivant 9 000 euros. La dépense s'est montée à 8 244,87 euros. Au vu des informations, il nous faudrait multiplier par 2 cette somme. Nous arrivons ainsi à 16 000 euros. Il va nous falloir être vigilants.

Autre article à rester aussi vigilants, le 6161 « assurance multirisques ». Nous avons dépensé 4 318.15 euros en 2022. Au vu des catastrophes et de notre dégât au niveau du vitrail de

l'église, j'avais reçu l'assureur. Celui-ci m'a informé d'une augmentation de notre cotisation d'environ 800 euros.

A l'article 6232 « fêtes et cérémonies », seulement 4 076,77 euros ont été dépensés sur les 15 000 euros inscrits en prévision de l'événement au terrain de sports mais certaines factures ont été réparties sur d'autres comptes. Pour le prochain budget, nous proposerons d'inscrire 10 000 euros à cet article.

Au 615221 « bâtiments publics », 21 905.01 euros étaient prévus et seulement 12 467.20 euros ont été dépensés. Ce compte sert à équilibrer le budget.

Au niveau du personnel, nous avons eu l'indemnité de licenciement concernant l'agent d'entretien, licenciée pour une inaptitude médicale. Nous sommes arrivés à la fin de la procédure et nous devons lui verser une indemnité de licenciement. Tous les crédits inscrits à ce chapitre n'ont pas été dépensés car nous avons un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) qui s'est arrêté en cours d'année. Nous avons prévu le renouveler mais nous n'avons pas pu. Les recettes sont un peu moindres aussi car avec les contrats aidés, il y a certes des dépenses mais aussi des recettes. Apparemment, l'agent concerné aurait retrouvé du travail sur Saint Romain.

**M. LEMAIRE** : Non, il ne travaille pas actuellement.

**M. VASSE** : Ah il ne travaille plus ?! Au niveau des contrats aidés, c'est plus compliqué car quand il n'y a plus de finances dans les caisses, il ne peut plus y avoir de contrat de conclu.

Avez-vous des questions ? Mme DELORY

**Mme DELORY** : Comme vous dites que les assurances vont augmenter, avons-nous la possibilité de faire jouer la concurrence ?

**M. VASSE** : C'est à regarder, mais nous sommes engagés avec cet assureur.

**Mme DELORY** : Si la cotisation augmente de 800 euros, cela fait beaucoup d'un coup. Je pense que ce sera général et que tout le monde verra sa cotisation augmenter.

**M. VASSE** : Nous sommes assurés chez Groupama. Quand le délégué est venu me voir pour renégocier le contrat, nous étions plutôt autour de 2 000 euros d'augmentation. Je lui ai clairement dit : « faites comme bon vous semble ». Avec cette compagnie, cela s'est toujours bien passé, mais, il nous faudra regarder, peut-être l'année prochaine, ce que d'autres compagnies peuvent nous proposer.

**M. DUMESNIL** : C'est pareil avec le contrat d'énergie ?

**M. VASSE** : Pour l'énergie, nous avons souscrit un contrat avec le syndicat départemental. C'est moins pire que pour les communes parties seules.

**M. DUMESNIL** : Nous ne sommes pas avec EDF en direct ?

**M. VASSE** : Nous devons être chez EDF, mais via un contrat groupé avec plusieurs communes du Département. Nous avons rempli les papiers et devrions pouvoir passer dans le bouclier tarifaire. Pour le moment, nous attendons de voir ce qui va se passer.

**M. DUMESNIL** : C'est le syndicat d'énergie qui nous conseille ?

**M. VASSE :** Nous avons répondu à leur marché groupé. Les communes qui n'avaient pas souhaité adhérer comme par exemple, la commune de Saint Aubin Routot, c'est plus compliqué pour se défendre quand on est seul. Dans l'association dont je m'occupe, nous avons renégocié le contrat du fournisseur d'énergie, et avons obtenu une légère baisse par rapport aux prévisions. Normalement la facture devait être multipliée par 2, mais elle sera plutôt multipliée par 0.5, ce qui est plutôt raisonnable. Nous n'avons pas trop de visibilité sur ce qui va réellement se passer.

Pour le fioul, nous n'avons pas beaucoup dépensé malgré une période hivernale un peu plus froide mais nous avons rallumé la chaudière un peu plus tard. Le prix du fioul a l'air de moins évoluer en ce moment, à suivre. Tout ce qui est bois, est en train de baisser. Le sac de granulés bois était à 12 euros et il est revenu à 7 euros.

**M. DUMESNIL :** Il est pourtant encore à 13 euros chez Total par exemple.

**M. VASSE :** Il y avait une promotion chez Carrefour à 7.90 euros. Espérons que les prix reviennent à la baisse.

**M. DUMESNIL :** Pour revenir à l'électricité, j'ai renouvelé, chez moi, une partie de mon contrat. En fonction du contrat et de l'engagement, les prix vont de 700 euros le mégawatt/h à 250 euros. J'étais à 150 euros avant, et vais passer à 250. Mais, si tu ne fais rien, c'est la tacite reconduction à 700 euros et chez le même fournisseur en plus.

**M. VASSE :** C'est à ne plus rien comprendre. C'est pour cela aussi que nous sommes partis avec le Syndicat Départemental. Quand il avait fallu renégocier les contrats, c'était compliqué, surtout pour une commune comme la nôtre car nous n'avons pas le personnel pour monter un dossier de marché d'énergie. Nous n'avons même pas de tarif jaune ou sinon, il faut financer un bureau d'études et cela va coûter cher, et nous ne retrouvons pas le bénéfice sur investissement.

**M. DUMESNIL :** Moi, je passe par un bureau d'études.

**M. VASSE :** Il faut avoir le personnel pour s'en occuper.

A la page 12, les prévisions que nous avons faites se sont avérées plutôt justes.

**M. DUMESNIL :** Au chapitre 65, il y a 2 grosses lignes : 6531 « indemnités » et 65548 « autres contributions ».

**M. VASSE :** Au 6531 ce sont les indemnités des élus, nous avons prévus 32 600 euros, et ce sont 31 817.94 euros qui ont été dépensés. Au 65548, les 48 658 euros correspondent à la participation versée au SIVOS. Pour cette année je ne connais pas encore le montant.

**Mme ESTRIER :** Nous devrions être aux alentours de 45 000 euros.

**M. VASSE :** Au niveau du CCAS nous n'avons pas augmenté notre participation, nous verrons pour cette année après le conseil d'administration. Pour les subventions aux associations, nous avons commencé à regarder les montants à attribuer. Les intérêts du prêt contracté sont arrivés à échéance. Au 6815 « dotations aux provisions pour risques » 8 500 euros avaient été inscrits au cas où.

**M. LEMAIRE :** Ce n'était pas pour les poteaux d'ORANGE ?

**M. VASSE :** Non je ne pense pas. Quand la première secrétaire remplaçante était venue, elle nous avait permis de percevoir une dotation pour occupation du domaine public. Comme nous avons perçu plus, nous avons dû en reverser une partie à la Communauté Urbaine. Au 022 « dépenses imprévues », ce sont 22 718,94 euros qui ont été inscrits mais rien n'a été dépensé. Voilà pour la section « dépenses – fonctionnement ».

Au niveau des recettes, page 14, nous n'avons pas eu de grosses surprises. Un peu plus de recettes mais ce ne sont pas des sommes astronomiques. Par exemple

Au compte 7788 « produits exceptionnels divers » remboursement d'assurance, nous pensions percevoir 7 760 euros et ce sont 9 285,78 euros que nous avons perçu mais nous avons eu aussi une dépense.

Au compte 752 « revenus des immeubles » (loyers et locations de la salle polyvalente), nous n'avions prévus que 13 400 et nous avons encaissé 20 748.83 euros.

Au compte 70878 « Remboursement par d'autres redevables » (logement eau et frais de chauffage), 2 700 euros étaient prévus et nous avons encaissé 4 090.60 euros. La salle polyvalente a bien été louée cette année. Nous avons « tablé » sur 7 ou 8 locations. Nous avons, pour l'élaboration du budget commencé à obtenir les montants pour les impôts, pour la dotation de la Communauté Urbaine et les dotations de l'État.

Voilà pour la section « recettes – fonctionnement ».

Vous avez, à la page 16, le détail des dépenses, par opération, pour la section « investissement ». Les opérations où les dépenses sont les plus importantes concernent les travaux liés à la réhabilitation de la salle polyvalente (op. 51), et ceux pour l'aménagement de la zone 30 (op.57). Pour l'opération 12 « mobilier et matériel » je ne me souviens plus de ce qui a été acheté.

**M. LEMAIRE :** Nous avons acheté 2 tonnelles, les claustras, un réfrigérateur, un souffleur à main ainsi que du matériel informatique.

**M. VASSE :** Concernant les opérations :

22 - « achat matériel d'entretien » c'est certainement le taille-haie

29 - « mise aux normes des bâtiments communaux », c'est la rénovation des marches de l'église. Dans les crédits de report 1 500 euros sont inscrits afin de payer le reste des travaux (main courante)

56 - « construction du bâtiment technique », étaient prévus 58 000 euros. La dépense de 7 920 euros, concerne essentiellement des honoraires d'architecte

59 - « rénovation énergétique des bâtiments communaux », 4 200 euros pour les frais de l'audit énergétique

62 - « aménagement du cimetière », la dépense concerne la construction du 2<sup>ème</sup> columbarium pour 5 700 euros

63 - « agrandissement de la Mairie », les 3 540 euros concernent les travaux d'aménagements intérieurs ainsi que les honoraires d'architecte. Nous avons réfléchi à 2 opérations avec un aménagement intérieur et un agrandissement de la Mairie. Ce dernier projet n'a pas été retenu

65 - « effacement de réseaux Route de la Golette », nous devons faire ces travaux rapidement mais rien n'a été fait. Nous avons rencontré les services de la Communauté Urbaine à ce sujet. Il se pose un problème de financement de la part du Syndicat Départemental et les projets s'en trouvent bloqués. Il y a moins de financement que prévu et beaucoup de travaux à réaliser. Il y a quelques années, le Syndicat Départemental était bien doté, car il récupérait les taxes de vos factures d'énergie. Ces recettes ont été ponctionnées par l'Etat donc, moins de travaux de réalisés. Espérons que ce soit fait cette année mais ce n'est pas encore certain

66 - « aménagement paysager Route d'Angerville l'Orcher », étaient prévus 10 000 euros pour la petite bande paysagère en cours d'achat. Nous n'avons payé que les frais de géomètre pour un montant de 840 euros. Cette opération va avancer cette année. Dans la négociation nous prendrons certainement en charge la clôture, les devis sont en cours. Quant au déplacement de la clôture, il sera prévu sur le prochain budget.

La page 18 concerne le détail des recettes perçues pour la section « investissement ».

Art. 1323 – « Département », nous avons prévu 15 983,97 euros et nous avons perçu 15 566 euros

Art. 13251 – « groupement de rattachement » (fonds de concours de la Communauté Urbaine) nous avons prévu 13 473,06 euros et nous avons perçu 12 243,06 euros

Art. 1341 – « D.E.T.R » (dotation d'équipement des territoires ruraux), nous avons perçu 5 236,19 euros

Nous avons récupéré 14 399,33 euros au niveau de la FCTVA, soit 85% 2 ans plus tard et nous avons perçu 342,22 euros de taxe d'aménagement.

Voilà les recettes perçues de nos différents financeurs. Nous devons encore percevoir 1 230 euros comme indiqué dans la colonne des restes à réaliser. A la section investissement, nous avons toujours plus de dépenses que de recettes.

Avez-vous des questions à poser ? **Non**

Lors des séances du conseil municipal où le Compte Administratif est présenté, c'est au doyen d'âge de notre assemblée que revient la présidence. Notre doyen étant M. RAGNEAU, je lui laisse la place.

Le Maire quitte la salle des débats

**M. RAGNEAU** : Le compte administratif de l'année 2022 a été vérifié et élaboré d'après le compte de gestion du trésorier principal que nous venons d'adopter. Il est conforme en tous points, sections « fonctionnement et investissement » au document fourni par la trésorerie. Avez-vous des questions à poser ? **Non.**

Je soumetts donc au vote, à main levée, le compte administratif 2022.

**Le Conseil Municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2022 par 13 voix POUR (M. RECHER étant absent et non représenté et M. VASSE ne prenant pas part au vote).**

Le Maire revient dans la salle des débats et reprend sa place à la présidence

**M. RAGNEAU** : Monsieur le Maire, le compte administratif 2022 a été adopté par 13 voix.

**M. VASSE** : Je vous en remercie. Je remercie également notre secrétaire qui a travaillé sur l'élaboration de ce compte administratif ainsi que tous ceux qui ont travaillé pour le préparer. Merci surtout d'avoir respecté les dépenses, ce n'est pas toujours simple mais nous avons réussi à les maintenir et les contrôler.

#### →TAUX D'IMPOSITION

**M. VASSE** : La commission des finances réunie, vous propose de reconduire les taux de l'an dernier à savoir :

Foncier bâti : 43.63% (identique à 2022)

Foncier non bâti : 37.10% (identique à 2022)

Taxe habitation : 6.70%

Le produit attendu serait de 125 587 euros contre 116 418 euros en 2022. Une très légère augmentation car même si les taux sont votés à l'identique, les bases sont revalorisées chaque année.

Etes-vous d'accord avec cette proposition ? **Oui**

**Le Conseil Municipal adopte les taux communaux pour l'année 2023 à 43,63% pour le foncier bâti, à 37,10% pour le foncier non bâti et 6.70% sur la taxe d'habitation par 14 voix POUR (M. RECHER étant absent et non représenté)**

#### →DEMANDE SUBVENTION ASSOCIATIONS :

**M. VASSE** : La commission des finances a commencé à étudier les demandes de subvention. L'année dernière, nous nous sommes fixés comme ligne de conduite, les associations locales, car nous sommes sollicités par beaucoup d'associations. Nous restons avec la même enveloppe d'un montant de 3 500 euros et toujours une ligne « divers » afin de pouvoir attribuer, si des demandes arrivaient dans le courant de l'année, une subvention. Ces demandes seront évidemment soumises au vote du conseil municipal.

L'année dernière, nous avons attribué une subvention exceptionnelle à l'épicerie solidaire (le Ressort). Cette année nous souhaiterions plutôt attribuer une subvention exceptionnelle de :

- 300 euros à la Maison Pour Tous de Saint Romain, fréquentée par nos habitants pour diverses activités

- 120 euros à La Fraternelle qui œuvre beaucoup pour les résidents de l'EHPAD de Saint Romain

L'enveloppe allouée pour les demandes qui arriveraient en cours d'année se monte à 830 euros. Par exemple, nous venons seulement de recevoir celle de l'association « Totem Roller ».

Le total proposé à l'article 6574 reste donc d'un montant de 3 500 euros.

**TABLEAU DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2023</b>
Club des Aînés de Graimbouville	600
Coopérative Scolaire de Graimbouville	500
Elan Sportif de la Pointe de Caux	600
G.A.C.C Saint Romain	100
Association Pian'Piane	200
Pompiers Angerville l'Orcher	150
Association La Hêtraie	100
Maison Pour Tous	300
La Fraternelle	120
Divers	830
<b>TOTAL</b>	<b>3500</b>

Avez-vous des questions à poser ? Mme HAUCHECORNE

**Mme HAUCHECORNE** : L'association des Bambins n'a pas fait de demande ?

**M. VASSE** : Leur demande est faite auprès du S.I.V.O.S. Celle-ci sera étudiée lors du Comité Syndical prévu le 12 avril prochain.

**M. LEMAIRE** : Faisant partie du bureau de l'Elan Sportif de la Pointe de Caux « ESPC », je ne prendrai pas part au vote.

**M. VASSE** : Etes-vous d'accord pour valider ce tableau de subventions sur le budget 2023 ?  
**Oui**

**Le Conseil Municipal adopte le tableau présenté des subventions aux associations pour l'année 2023 par 13 voix POUR (M. LEMAIRE ne prenant pas part au vote et M. RECHER étant absent et non représenté)**

→ **AFFECTATION DU RÉSULTAT – ADOPTION :**

**M. VASSE :** Je vous ai communiqué le montant du résultat positif pour l'année 2022, de 18 621,39 euros, ainsi que celui du report des années antérieures pour un montant de 107 064,51 euros. Je vous propose d'en reporter la totalité, soit 125 685,90 euros, à la section « fonctionnement » sans en reporter à la section « investissement ». Pour la salle d'évolution nous avons contracté un prêt. Pour la construction du bâtiment communal, nous examinons la possibilité d'une avance de trésorerie dans la mesure où nous attendons des subventions de la part des financeurs. Ce serait un prêt, à court terme, remboursé en une seule fois. J'aurai certainement plus d'éléments de la part de la trésorerie lors de notre prochain conseil municipal. Nous nous apercevons que l'excédent en fonctionnement de l'année 2022 a diminué malgré que les charges continuent d'augmenter. Il ne faut donc pas transférer de la section « fonctionnement » vers la section « investissement ».

Etes-vous d'accord pour reporter la totalité du résultat d'exercice sur la section fonctionnement ? **Oui**

**Le Conseil Municipal autorise l'affectation de la totalité du résultat de l'exercice 2022 pour un montant de 125 685,90 euros à la section de fonctionnement par 14 voix POUR (M. RECHER étant absent et non représenté)**

→ **MAJORATION DES HEURES COMPLÉMENTAIRES :**

**M. VASSE :** Nous allons certainement avoir besoin de recourir, sur le poste de la secrétaire remplaçante, à des heures complémentaires et notamment pour le montage du budget. Elle travaille à mi-temps soit un 17h30 par semaine. Dans le privé, les heures complémentaires sont majorées mais dans le public, il faut délibérer pour accorder une majoration lors d'heures complémentaires effectuées. Nous ne devrions pas y avoir recours sur une longue durée, juste le temps de la réorganisation administrative, peut-être jusqu'en juin. J'espère qu'ensuite, la secrétaire titulaire pourra reprendre plus de missions et nous n'aurons donc plus besoin d'avoir recours à ces heures supplémentaires. Le taux de majoration des heures complémentaires dans la fonction publique est de :

- 10 % pour les 10 premières heures complémentaires effectuées et
- 25 % pour les heures suivantes

Avez-vous des questions à poser ? **Non**

Etes-vous d'accord avec ce principe de majoration des heures ? **Oui**

**Le Conseil Municipal autorise le recours aux heures complémentaires pour la secrétaire remplaçante par 14 voix POUR (M. RECHER étant absent et non représenté)**

→ **DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS VERTS- RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX :**

**M. VASSE :** Je laisse la parole à M. LEMAIRE Laurent.

**M. LEMAIRE** : Le dossier du Fonds verts a été monté sur internet mais nous avons besoin de joindre une délibération pour finaliser notre demande. Je sollicite votre autorisation avec les mêmes arguments que pour les autres demandes (D.E.T.R, D.S.I.L et Département) à savoir les économies d'énergie, les économies de charges et la valorisation du patrimoine. C'est purement administratif mais il faut une délibération pour cette demande de fonds verts.

**M. VASSE** : Nous devrions normalement pouvoir prétendre à une subvention. Ces travaux d'isolation des bâtiments communaux se feront l'année prochaine, voire dans 2 ans mais il faut, dès maintenant, « monter dans le train ».

**M. LEMAIRE** : Etes-vous d'accord pour solliciter cette aide à l'investissement ? **Oui**

**M. VASSE** : Avez-vous des questions à poser ? **Non**

**Le Conseil Municipal autorise l'établissement d'une délibération permettant de solliciter une subvention à l'investissement auprès du fonds d'accélération de la transition écologique des territoires (fonds verts) pour des travaux d'isolation des bâtiments communaux par 14 voix POUR (M. RECHER étant absent et non représenté)**

→ **CRÉATION BACHES INCENDIE** :

**M. VASSE** : Nous n'avons certes pas avancé sur le dossier défense incendie, mais je voulais, quand même, vous proposer ce soir, de déposer les demandes de subvention DETR pour 2 bâches (réserves souples). Un emplacement est prévu au niveau de la ferme de M. Pascal BREARD située route d'Angerville, après le carrefour du Hameau de la Ménagerie et de La Briqueterie où un compteur a été posé. Nous ne sommes pas encore certains sur le fait de poser une bâche, cela reste à définir avec M. BREARD, mais il est nécessaire de déposer nos demandes de subventions dès maintenant. Un autre emplacement reste à définir, au bout de la route de la Golette car des constructions pourraient voir le jour. Nous avons la possibilité d'installer soit une bâche soit une citerne.

**M. LEMAIRE** : Ce dossier ne pourra être déposé que l'année prochaine car la date des dépôts de demandes D.E.T.R. est passée.

**M. VASSE** : Désolé, je voulais parler de la demande auprès du Département. Je laisse la parole à M. PION.

**M. PION** : Nous avons un devis pour un montant total de 31 920 euros T.T.C. Pour la route de la Golette, il faut compter 14 100 euros H.T et pour la route d'Angerville l'Orcher, 12 500 euros H.T. Nous pouvons espérer une subvention du Département à hauteur de 7 980 euros et un financement « D.E.T.R » de 10 640 euros, soit un total de subventions de 18 620 euros.

**M. VASSE** : Il nous faut avancer sur ce dossier. Mme DELORY, vous qui connaissez mieux que moi cette mise en œuvre, si vous pouviez m'accorder un peu de temps au mois de juin, pour y travailler ensemble. Nous prendrions une carte et des feutres pour définir, après avoir réfléchi, des emplacements stratégiques, route de Virville, route de la Grande Épine car nous ne pouvons plus mettre des mares. Pour l'endroit situé route d'Angerville l'Orcher, il nous faut travailler avec le géomètre. Un compteur a certes été posé mais il faut d'abord régler toutes les négociations foncières car la commune n'est propriétaire que d'une bande de 3 mètres sur 30 ou 40 mètres de long. Nous la céderions au propriétaire et, en contrepartie, la

commune récupérera 120 m<sup>2</sup> dans l'angle afin d'obtenir une parcelle carrée. Ensuite, le conseil municipal décidera entre une cuve ou une bâche. Le devis présenté ce soir, concerne des bâches. A certains emplacements, il serait souhaitable des bâches pas trop visibles et à d'autres endroits, une citerne pour plus de facilités.

**M. DUMESNIL** : Le réseau d'eau peut-il être prolongé afin d'économiser une bâche ?

**M. VASSE** : Non car les travaux avaient déjà été faits. Nous pourrions peut-être poser un poteau incendie plus vers chez vous, en bas, mais il faudra regarder ensemble les plans afin de desservir au moins jusqu'à la route de la Golette et vérifier le diamètre actuel. Nous gagnerions peut-être un peu, en bas ou du côté du terrain de sports, mais il faut faire attention car une section de tuyau est à respecter. Je crois qu'il faut minimum un diamètre 100 pour avoir le résultat attendu. Avant, celle de l'église et de la salle n'étaient plus aux normes. Le réseau, sous le pont de la ligne de chemin de fer, avait doublé et tout était rentré dans l'ordre. La citerne du dessous n'a plus de raison d'être. Pour la partie basse du village, nous partons de la borne située en face de l'église, sans aller très loin, aussi, si nous pouvons éviter de mettre une bâche qui coûte beaucoup plus cher qu'un poteau incendie qui revient à 4 000/4 500 euros. De toute façon, route d'Angerville et route de Virville, nous sommes en bout de réseau.

**M. DUMESNIL** : Comment fait la commune d'Angerville l'Orcher pour ses maisons ?

**M. VASSE** : Lesquelles ?

**M. DUMESNIL** : Celles situées au bout de la route d'Angerville l'Orcher vers le hameau des 3 fermes.

**M. VASSE** : Au niveau de l'impasse des 3 fermes, la commune d'Angerville l'Orcher avait fait poser une cuve pour les 3 ou 4 maisons construites ou qui devaient être construites ou en cours de construction.

**Mme ESTRIER** : Il y a une bouche à cet endroit.

**M. VASSE** : Si elle est de couleur bleue, cela doit être une citerne enterrée.

**M. DUMESNIL** : Nous ne pouvons pas l'utiliser ?

**Mme ESTRIER** : Non, elle est trop loin.

**M. DUMESNIL** : Elle n'est pas dans le périmètre ?

**M. VASSE** : Elle est peut-être dans le périmètre des 400 mètres, c'est à voir. Nous allons programmer, une après-midi en juin, une rencontre avec Mme DELORY.

Avez-vous des questions à poser ? **Non**

Est-ce que vous êtes d'accord pour faire une demande de subvention auprès du Département ?

**Oui**

**Le Conseil Municipal autorise le dépôt de dossier de demande de subvention auprès du Département pour la création de bâches incendie par 14 voix POUR (M. RECHER étant absent et non représenté)**

## → COMMUNAUTÉ URBAINE – VOIRIE - CONVENTION DE GESTION DE SERVICE - ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

**M. VASSE :** Cette délibération est à la demande de la Communauté Urbaine. Nous ne sommes pas trop concernés par cette convention s'adressant plus aux voiries privées, notamment dans les lotissements privés où il y a de l'éclairage public car nos ouvrages d'éclairage public sont eux, sur des voies publiques. Cette convention autorise la Communauté Urbaine à intervenir sur des espaces qui ne sont pas dans le cadre de nos conventions, c'est-à-dire hors routes communales et départementales. Nous ne sommes pas concernés mais quand des lampadaires ne fonctionnent pas, le Maire, dans le cadre de son pouvoir de police en matière de sécurité publique, peut demander à la Communauté Urbaine d'intervenir moyennant facturation prise en charge par la collectivité. Nous avons conventionné avec la Communauté Urbaine pour la prise en charge de l'éclairage public et de l'entretien de la voirie sur les voies communales. Nous, nous payons les factures d'éclairage public et l'entretien sur la voirie départementale, via le transfert de charges. Dans la convention, il est mentionné : -« Afin d'uniformiser et d'harmoniser la gestion de l'éclairage public, ainsi que l'entretien des voiries, sur l'entièreté du territoire de la Commune, pour les interventions relevant respectivement de la compétence de la Communauté Urbaine et pour celles relevant des pouvoirs de police du Maire, il est proposé que le Maire délègue à la Communauté Urbaine la réalisation des interventions résultants desdits pouvoirs. Le Maire sollicitera la Communauté Urbaine par arrêté pour la réalisation des interventions nécessaires relatives à l'exercice de son pouvoir de police afin de réaliser l'entretien et la maintenance de l'éclairage public et des voiries se trouvant sur le territoire de sa Commune. Chaque demande d'intervention fera ensuite l'objet de la conclusion d'une convention subséquente spécifique prévoyant notamment le remboursement, le cas échéant, par la Commune à la Communauté Urbaine des interventions à réaliser. La commune reste donc responsable du constat des besoins et de ses demandes d'intervention. De plus, la Commune prend systématiquement les mesures nécessaires à la sécurisation des lieux concernés. Par conséquent, il convient d'adopter la convention-cadre de gestion permettant au Maire de pouvoir déléguer à la Communauté Urbaine l'exécution des interventions dans le cadre de son pouvoir de police pour ce qui concerne l'éclairage public et la voirie, ainsi que d'adopter le modèle de convention subséquente financière et d'autoriser le Maire à signer l'ensemble de ces conventions ». Nous pourrions y avoir recours dans le cadre du Clos Lepinay. La voirie sera privée et restera propriété du lotisseur.

Avez-vous des questions à poser ? **Non**

Est-ce que vous êtes d'accord pour adopter cette convention ? **Oui**

**Le Conseil Municipal adopte la convention-cadre de gestion de service avec la Communauté Urbaine Le Havre Seine-Métropole par 14 voix POUR (M. RECHER étant absent et non représenté)**

- **Point école :**

**M. VASSE :** Je laisse la parole à Mme ESTRIER, Présidente du SIVOS.

**Mme ESTRIER :** Le conseil d'école a eu lieu la semaine dernière. Mme BUREL et M. LEMAIRE y ont assisté. Pas de point majeur, tout va plutôt bien à l'école. Pour information, nous arrivons à la fin du marché concernant la restauration scolaire, nous sommes en train de préparer le nouveau marché en espérant que les augmentations de prix ne soient pas trop importantes.

**M. VASSE :** Je laisse la parole à Mme BUREL pour le conseil d'école

**Mme BUREL :** M. Benoist VASSE, directeur de l'école de Graimbouville a précisé l'effectif de ses classes : 53 élèves (28 en PS/MS et 25 en CP). Les inscriptions scolaires sont en cours avec à ce jour, 9 inscriptions validées et 2 en attente sur les 13 potentielles pour la rentrée, voire 15 si 2 dérogations sont accordées pour des enfants hors commune. La classe des PS/MS pourrait donc atteindre 33 élèves. Actuellement, la classe compte 25 élèves et ils se prennent les pieds dans les cartables, faute de place. Sur Saint Gilles de la Neuville, il y aurait 3 nouveaux élèves. Ensuite, il a été fait état des manifestations passées et futures : Halloween, spectacle marionnettes, une rencontre intergénérationnelle avec un goûter offert aux enfants pour les remercier de la confection des menus pour le repas des Anciens, les foulées scolaires d'Etainhus avec 8 enfants inscrits, la sortie scolaire de Graimbouville prévue sur Fécamp, remise des prix et repas de fin d'année le 30 juin. M. VASSE a signalé que les parents mettaient leurs enfants malades à l'école ainsi qu'à la garderie car ils n'avaient pas d'autre solution. L'atelier informatique se passe bien, le tableau fonctionne correctement mais il n'y a plus qu'un téléphone, sur les 3, qui fonctionne.

**M. DUMESNIL :** Il n'y a pas de demande d'ouverture de classe s'il y a 33 élèves ?

**M. VASSE :** Non car c'est par rapport au comptage. Un rééquilibrage des classes est fait. Combien sont-ils par classe sur Saint Gilles ?

**Mme BUREL :** Sur Saint Gilles il y a 26 élèves en CE1/CE2, 24 en CE2/CM1 et 21 en CM1/CM2.

**M. VASSE :** Le rééquilibrage se fait en dédoublant la classe de CP comme cela c'est déjà fait.

**Mme ESTRIER :** Il faut attendre que les inscriptions soient terminées. Quand le compte des 2 classes est fait, l'effectif n'est pas très important pour déclencher une ouverture de classe. Par contre, si on garde tous les enfants scolarisés sur Graimbouville, nous pourrions avoir 3 niveaux par classe.

**M. LEMAIRE :** L'année prochaine, de gros départs sont attendus.

**Mme ESTRIER :** Passer quelques élèves de Graimbouville sur Saint Gilles peut être la solution.

**Mme HAUCHECORNE :** Cela se discute entre les directeurs ?

**Mme ESTRIER :** Oui.

**M. LEMAIRE** : Oui, cela concerne l'Éducation Nationale.

- **Questions diverses** :

**M. VASSE** : Avez-vous des questions diverses ? M. LEMAIRE

**M. LEMAIRE** : Il y a eu une réunion de la Commission Fêtes et Cérémonies. Le compte-rendu a été posté sur « Omnispace ». Nous avons retravaillé sur les manifestations communales qui ne se déroulent pas toutes au printemps car il n'y a pas de disponibilité de la salle ou ce n'est pas judicieux car beaucoup de week-end avec jours fériés et ponts... La Présidente du Comité des Fêtes a été conviée. Elle débute dans ses fonctions et nous sommes là également pour l'aider. Nous espérons une participation des habitants lors de ces manifestations.

Avez-vous des questions par rapport au compte-rendu ? **Non**

**M. VASSE** : Avez-vous d'autres questions ? Mme ESTRIER

**Mme ESTRIER** : Une réunion est prévue entre certains membres du C.C.A.S, élus ou habitants pour étudier une proposition d'animation ou de sortie pour les jeunes ou une activité intergénérationnelle jeunes/anciens.

**M. VASSE** : Avez-vous d'autres questions ?

Aussi, je rappelle la date de réunion de la Commission des Finances prévue le 4 avril à 18h30 à la mairie et le vote de notre budget primitif le 11 avril prochain.

**M. DUMESNIL** : Je ne serais certainement pas présent, avant 20 heures, à la réunion du 4 avril.

**M. VASSE** : Je le note. Sans autre question,

**La séance est levée à 20h50.**